

5 milliards 123 millions d'objets par année, comparativement à 4 milliards 254 millions, en 1962-1963. Je puis aussi dire que l'effectif est passé de 41,500 employés à 48,000 depuis 1963, soit une augmentation de 17.6 p. 100.

Je puis dire que ce personnel a été requis afin de faire face à l'augmentation de 20.4 p. 100 du volume du courrier et, pour être plus précis, les 2,896 nouveaux facteurs requis pour desservir nos localités, qui ne cessent de progresser, représentent 40 p. 100 de l'augmentation des effectifs.

● (5.50 p.m.)

Il s'agit là d'un service que nous ne pouvons pas restreindre. D'ailleurs, en ce qui a trait à l'ensemble du ministère des Postes, aucun service ne peut être restreint. Chaque nouveau bébé, chaque nouvel immigrant ajoutent à la tâche des Postes canadiennes.

Les facteurs distribuent maintenant le courrier à 3,840,000 foyers et maisons d'affaires. Ceci est une augmentation de 27 p. 100 depuis 1962-1963.

Comme tous les hommes d'affaires dans cette enceinte le savent, dans toute industrie, les salaires ou, si on le préfère, le coût de la main-d'œuvre, constituent la part du lion. Or, au ministère des Postes, où la main-d'œuvre joue un rôle important, c'est un fait acquis. En fait, les salaires représentent 67 p. 100 du coût total d'opération. De 1962-1963 à 1967-1968, le coût des salaires a augmenté de 113 millions de dollars. Ce montant se divise en proportions égales entre l'augmentation des effectifs et la hausse des salaires.

Le coût du transport et celui des salaires, qui s'établissent à 67 p. 100, représentent 88 cents de chaque dollar versé à l'exploitation. Pour compléter le tableau, je précise que 8 p. 100 du budget est consacré aux locaux et que 4 p. 100 couvre tous les autres postes de l'administration.

Monsieur l'Orateur, je m'excuse d'avoir pris autant de temps, mais ces faits devaient être portés à la connaissance du public. Les hommes d'affaires et le public en général sont en droit de savoir ce que le ministère des Postes a l'intention de faire.

Monsieur l'Orateur, assumer la responsabilité du ministère des Postes constitue un défi unique en son genre. Ce ministère, le plus imposant de tous les ministères du gouvernement, cette entreprise qui touche tous les Canadiens, est une véritable industrie. C'est un ministère qui, à la suite des recommandations de la Commission Glassco, peut maintenant produire un rapport précis de ses profits et de ses pertes.

Cependant, contrairement à une industrie canadienne du secteur privé, le ministère des Postes ne peut dire quel salaire il donnera à ses employés; c'est en effet le Conseil du Trésor qui «contrôle» les salaires. Le ministè-

re des Postes ne peut recruter et accorder des promotions à ses employés; c'est en effet la Commission de la Fonction publique qui détient ce droit. Le ministère des Postes ne peut dire combien il demandera pour ses deux principaux services; c'est en effet le Parlement, et le Parlement seul, qui peut établir les taux des première et deuxième classes. Et, pour couronner le tout, c'est le ministère des Travaux publics qui assume la responsabilité de la construction et de l'entretien des édifices.

Il n'est pas surprenant, monsieur l'Orateur, qu'il existe quelque agitation dans les rangs des employés des Postes. Quand ils discutent avec la Direction, les employés constatent qu'ils sont à la recherche de solutions à des problèmes sur lesquels la Direction n'a aucun «contrôle». Tous ces faits m'amènent à me sentir très responsable. Je me dois d'être responsable envers les employés des Postes, et je dois prendre position dans toutes les questions postales, y compris la présentation de projets de loi à la Chambre.

Il a été question, monsieur l'Orateur, de transformer le ministère des Postes en société de la Couronne. Peut-être devrait-il en être ainsi, puisqu'il s'agit d'une entreprise viable. Ainsi, cette importante entreprise gouvernementale pourrait être exploitée en toute liberté, à la façon d'une entreprise privée, sans tous ces «contrôles» extérieurs du gouvernement. Je suis de près ce qui se passe dans ce domaine aux États-Unis, et je suis particulièrement intéressé aux événements qui se déroulent en Grande-Bretagne, où l'on étudie présentement un projet de loi qui ferait du ministère des Postes une société de la Couronne. La responsabilité que me confère mon poste m'incite à poursuivre l'étude d'un tel projet.

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, je me sens fortement engagé auprès de la Chambre, auprès du ministère des Postes et auprès de tous les Canadiens. Je sens que je dois faire tout ce qui m'est possible pour que le service offert par les Postes canadiennes demeure le meilleur service au monde. Je dois prendre cette position, même s'il s'agit de présenter et de représenter à nouveau une mesure impopulaire. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je désire rappeler à tous les députés que je reviendrai.

[Traduction]

M. Nasserden: Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il une question? At-il dit qu'on avait recueilli des recettes supplémentaires de 180 millions de dollars par suite d'une augmentation imposée par décret ministériel, sans recours au Parlement?

L'hon. M. Côté: Si la Chambre veut bien me permettre de répondre, j'ai dit que les